Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260602-2026060207-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 07

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 19 h 20.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC David RIVIERE Marie LATTANZIO Patrick PERES Daniel GOYAT	David DEL NERO Corinne MARTIN Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
Stéphane MOREL (procuration à Anne BOURBIGOT)					Laurent FRANCHETEAU (procuration à Corinne MARTIN)	
Nombre de conseillers présents			**35**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

FERMETURE DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES (ISDI)

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (IDSI) de Kerambris arrive bientôt à saturation. Afin de permettre le stockage des déchets inertes des particuliers pendant quelques années, il est nécessaire de réduire les quantités admises actuellement.

Après discussion en Bureau, il a été proposé de fermer l'accès à l'ISDI pour les professionnels équipés de véhicules et ensemble de véhicules (véhicule + remorque) de plus de 3,5 tonnes à compter du 1er juillet 2026.

Seuls les apports en véhicules et ensemble de véhicules dont le PTAC est inférieur ou égale à 3,5 tonnes seront maintenus en accédant par l'entrée de la déchetterie de Kerambris ainsi que les apports provenant des services techniques des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

Un courrier d'information a été transmis à l'ensemble des professionnels fréquentant notre ISDI.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260602-2026060207-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les avis favorables du Bureau en date des 26 janvier et 18 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ de décider la fermeture de l'ISDI comme présenté ci-dessus à compter du 1er juillet 2026,

➔ d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en application de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercourgué CS21046 - 29170 FOUESNANT

Président